

Du 20 . . à . . heures . . minutes

M		M	
Nom :		Nom :	
Prénoms :		Prénoms :	
Date de naissance :		Date de naissance :	
Ville et dép. de naissance :		Ville et dép. de naissance :	
Adresse :		Adresse :	
Nationalité :		Nationalité :	
Profession :		Profession :	
Etat antérieur au mariage : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf depuis le :		Etat antérieur au mariage : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf depuis le :	
Divorcé depuis le :		Divorcé depuis le :	
Adresse du domicile conjugal :			
PARENTS		PARENTS	
Nom du Père :		Nom du Père :	
Prénoms :		Prénoms :	
Profession :		Profession :	
Domicile :		Domicile :	
Nom de naissance de la Mère :		Nom de naissance de la Mère :	
Prénoms :		Prénoms :	
Profession :		Profession :	
Domicile :		Domicile :	
1ER TEMOIN		1ER TEMOIN	
Nom :		Nom :	
Prénoms :		Prénoms :	
Profession :		Profession :	
Adresse :		Adresse :	
2EME TEMOIN		2EME TEMOIN	
Nom :		Nom :	
Prénoms :		Prénoms :	
Profession :		Profession :	
Adresse :		Adresse :	
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
Mariage religieux (Préciser l'heure) :		Echange des alliances à la mairie : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si contrat de mariage (Préciser date et le Notaire) :			
Publication du mariage dans le Rabastos :		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

PIECES A APPORTER AVEC LE DOSSIER DE MARIAGE

⇒ Pour chacun des futurs époux

- Une copie intégrale d'acte de naissance, la demander à la mairie du lieu de naissance (*datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier ou 6 mois s'il est délivré par un consulat ou un département d'outre-mer*)
- Un justificatif de domicile (*Si les époux ne sont pas domiciliés sur la commune, fournir en plus : une facture au nom des parents ainsi qu'une attestation sur l'honneur en précisant le lieu de résidence à La Rabatelière*)
- Preuve de l'identité (*copie des cartes d'identité, passeports, ou permis de conduire*)
- Pièces prouvant le décès, le divorce précédent ou l'enregistrement d'un PACS.

⇒ Apporter l'ancien livret de famille

⇒ S'il y a un contrat de mariage

- Le certificat de mariage du notaire

(Cette démarche est conseillée dans le cas où un des deux conjoints ou les deux exercent une profession libérale. Les renseignements sont à prendre auprès du notaire de votre choix.)

⇒ Pour chacun des témoins (max. 2 témoins par personnes) :

- Les copies cartes d'identité ou passeport

DIVERS

⇒ INSEE (élections) :

Si vous souhaitez modifier votre état civil suite au mariage, se rendre sur le lien ci-dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Pour info, articles du code civil lus le jour du mariage :

Art. 212 C.civ. : « *Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.* »

Art. 213 C.civ. : « *Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.* »

Art. 214 C.civ. : « *Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du ménage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.* »

Art. 215 C.civ. : « *Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.* »

Art. 371-1 C.civ. : « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.*

Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »